

RÈGLEMENT - PRIX JEUNESSE 2026

Article 1 – Le principe

Dans le cadre du festival **Livres dans la Boucle** qui a lieu chaque année à Besançon en septembre, Grand Besançon Métropole organise un « **prix jeunesse** » et pour ce faire, constitue un **jury** pour désigner l'auteur-e lauréat-e du prix à chaque édition. Ce jury est ouvert et proposé à **15 enfants** de 8 à 11 ans résidant sur le territoire du Grand Besançon.

Article 2 – Les partenariats

Grand Besançon Métropole est accompagné dans l'organisation du prix jeunesse par la librairie l'Intranquille, qui accueille les ateliers en son sein et par les bénévoles de l'association Lire et Faire Lire qui animent les différents rendez-vous organisés avec les membres du jury sélectionnés. L'agence, en charge de la programmation du festival, prévient les 4 auteurs présélectionnés et s'assure de leur disponibilité au festival (du 18 au 20 sept 2026).

Article 3 – le choix des livres jeunesse

La sélection des 4 ouvrages en lice est faite par des responsables spécialisée jeunesse de la librairie l'Intranquille et par les bénévoles de l'association Lire et Faire Lire sur la base du cahier des charges fourni par l'organisateur.

Article 4 – Modalités d'inscription au jury

Fin février, Grand Besançon Métropole lance **l'appel à candidature individuelle**, via ses supports de communication :

- Les réseaux sociaux dédiés à Livres dans la boucle,
- Une distribution de flyers et d'affichettes dans les librairies, médiathèques et lieux culturels de la ville et de l'agglomération,
- Une information dans la newsletter Livres dans la Boucle,
- Sur le site internet *livresdanslaboucle.fr*

Pour faire partie du jury, il suffit d'aimer lire, d'avoir **entre 8 et 11 ans** et de proposer sa candidature en **remplissant le formulaire en ligne** du 11 février au 11 mars 2026 sur le site internet *livresdanslaboucle.fr*

Aucune autre forme de candidature ne sera acceptée.

Toute candidature reçue hors délai ne sera pas étudiée.

Toute candidature incomplète sera rejetée.

L'autorisation parentale pour mineur est obligatoire lors de l'inscription.

Article 5 – choix des membres jury

Fin mars, Grand Besançon Métropole étudie les candidatures réceptionnées en ligne et élabore la sélection des 15 membres du jury sur la base de :

- La répartition par tranche d'âge : 8 – 9 – 10 – 11 ans
- La mixité : filles / garçons,
- La répartition géographique : ville centre / communes de l'agglomération,
- Les motivations exprimées par chaque candidat, dans leur formulaire.

Au-delà de ces critères, les places pour faire partie du jury seront prioritairement attribuées à des enfants n'ayant jamais participé au Prix.

L'organisateur prévient par mail les 15 candidats retenus et les autres, début avril.

Article 6 – Les engagements des membres du jury et des parents

Les 15 membres du jury qui seront retenus s'engagent :

- À lire les 4 livres en lice qui seront offerts par l'organisateur, la remise des livres aura lieu → **le mercredi 6 mai 2026 après-midi à la librairie l'Intranquille ;**
- À venir échanger avec les autres enfants membres du jury et faire le point sur leurs lectures → **le mercredi 17 juin 2026 après-midi à la librairie l'Intranquille ;**
- À terminer leurs lectures et nous dévoiler secrètement, par mail, leur **classement final pour le mercredi 26 août 2026 ;**
- À participer avec les autres membres du jury, à **la remise du Prix et à la rencontre avec le lauréat·e** qui se tiendra le **samedi 19 septembre 2026** pendant le festival Livres dans la Boucle.

Les parents et tuteurs légaux s'engagent à honorer les rendez-vous où sont attendus les enfants et à veiller à ce qu'ils terminent leurs lectures dans les temps.

Ils ont la responsabilité de déposer l'enfant et de venir le chercher aux horaires convenus par Grand Besançon Métropole dans les correspondances et invitations.

L'organisateur, la librairie et les bénévoles déclinent toute responsabilité sur l'enfant en dehors des horaires qui auront été annoncés aux parents.

Article 7

Les parents ou tuteurs légaux autorisent Grand Besançon Métropole et Livres dans la Boucle à utiliser les photos et les vidéos des membres du jury dans sa communication, quel que soit le support.

Article 8

Toute participation au *Jury du Prix jeunesse* implique l'acceptation sans réserve du présent règlement.